

Relevé de délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 9 mars 2022
- Paris -

Référence	RD_DIR_CA 2022_03_09
Révision	
Date d'application	9 mars 2022
Version	1

Pour information :

26 membres présents et 6 membres représentés sur 32 membres en exercice.

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le CA approuve les procès-verbaux des séances des 15 décembre 2021 et 2 février 2022.	unanimité	Publication (site web)
➤ Le CA approuve l'attribution d'un don de 10 000 € au profit de la Croix Rouge, en soutien aux populations ukrainiennes.	unanimité	
➤ Le CA approuve le compte financier 2021.	31 voix pour 1 abstention	
➤ Le CA arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 314,90 ETPT sous plafond et 83,69 ETPT hors plafond • 54 622 094,41 € d'autorisations d'engagement réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 42 162 027,62 € au titre du personnel ○ 11 619 529,93 € au titre du fonctionnement ○ 840 536,86 € au titre de l'investissement • 52 351 072,29 € de crédits de paiement, répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 42 145 338,71 € personnel ○ 9 394 770,37 € fonctionnement ○ 810 963,21 € investissement • 58 887 277,71 € de recettes • 1 536 205,42 € de solde budgétaire (excédent) 	31 voix pour 1 abstention	

<p>➤ Le CA arrête les éléments d'exécution comptable suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 711 496,83 € de variation de trésorerie • 3 116 020,12 € de résultat patrimonial (bénéfice) • 5 039 065,57 € de capacité d'autofinancement • 4 156 443,77 € de variation de fonds de roulement <p>➤ Le CA décide d'affecter le résultat 2021 bénéficiaire à hauteur de 3 116 020,12 € à l'apurement du report à nouveau débiteur (119).</p> <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des autorisations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.</p>	<p>31 voix pour 1 abstention</p>	
<p>➤ Le CA approuve la création de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) « EHESP-International », et décide de valider les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les statuts de la SASU EHESP-International ; • la désignation de M. Laurent Chambaud, Directeur de l'EHESP, aux fonctions de président de la SASU EHESP-International et l'autorise à mener toutes les actions administratives et financières nécessaires à la mise œuvre opérationnelle de la SASU ; • l'apport en numéraire de 550 000 € aux fins de doter la SASU EHESP-International en capital, correspondant à 5 500 actions de 100 € nominal ; • la convention de partenariat entre l'EHESP et la SASU EHESP-International. 	<p>30 voix pour 1 voix contre 1 abstention</p>	<p>Transmission du dossier de création de la filiale aux autorités de tutelle</p>
<p>➤ Le CA approuve la poursuite des réflexions et des négociations menées par la direction de l'EHESP quant à un potentiel positionnement d'établissement-composante de l'Ecole au sein futur Etablissement Public Expérimental (EPE).</p> <p>Le CA sera amené à délibérer sur ce positionnement et potentiellement sur les projets de statuts de l'EPE au cours du 2nd trimestre 2022.</p>	<p>31 voix pour 1 abstention</p>	<p>Démarche d'information de la communauté de l'Ecole et délibération au prochain CA du 30 juin 2022</p>
<p>➤ Le CA approuve le rapport de prévention pour l'année 2021.</p>	<p>31 voix pour 1 abstention</p>	
<p>➤ Le CA approuve l'actualisation du cadrage du complément de rémunération versé aux personnels mis à disposition, dont l'application est rétroactive au 1er janvier 2022.</p>	<p>31 voix pour 1 abstention</p>	

<p>➤ Le CA décide d'instituer le comité social d'administration d'établissement public, placé auprès du directeur de l'École, ainsi que sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, à compter du prochain renouvellement des instances de concertation.</p>	<p>31 voix pour 1 abstention</p>	
<p>➤ Le CA décide d'instituer une commission consultative paritaire (CCP) compétente à l'égard des agents contractuels, placée auprès du directeur de l'École, à compter du prochain renouvellement des instances de concertation.</p>	<p>31 voix pour 1 abstention</p>	
<p>➤ Le CA approuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle politique tarifaire pour l'année 2022-2023 concernant les diplômes nationaux ouverts en formation continue, qui clarifie un certain nombre de points, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> o Les publics relevant du régime de la formation continue, et ceux relevant du régime de la reprise d'étude non financée et des tarifs qui leur sont appliqués ; o En remplacement de l'ancien dispositif de tarification les concernant, il est mis en place un accompagnement systématique des demandeurs d'emplois souhaitant s'inscrire dans un diplôme national, en lien avec leur conseiller pôle emploi ; - La création d'une commission de remise tarifaire. 	<p>31 voix pour 1 abstention</p>	
<p>➤ Le CA approuve la politique tarifaire applicable au public en contrat d'apprentissage, selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités de détermination des tarifs des contrats d'apprentissage décrites dans la note de synthèse « Tarifs Apprentissage » du 15/02/2022 (annexée à la présente délibération) entrent en vigueur pour les contrats d'apprentissage signés en 2022 - La régularisation du tarif des contrats d'apprentissage signés en 2021 sur la base du coût d'amorçage et dont le NPEC a été publié en janvier 2022 se fera au moyen d'un avenant à la convention de formation. 	<p>31 voix pour 1 abstention</p>	
<p>➤ Le CA approuve le bilan d'utilisation des crédits « Contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC) pour 2020-2021 ainsi que les projets et actions pour l'année 2021-2022.</p>	<p>31 voix pour 1 abstention</p>	

N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de cette séance sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.